



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/854T

Abrogation de l'arrêté portant interdiction de stationnement, dans le cadre de travaux, au 4, rue du 8 mai 1945, à Poissy, du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/850T du 4 septembre 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre de travaux dans un appartement, au 4, rue du 8 mai 1945, à Poissy, du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux dans un appartement étaient prévus du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023, au 4, rue du 8 mai 1945, à Poissy,

Considérant que l'arrêté n° 2023/850T du 4 septembre 2023 réglemente les mesures de stationnement nécessaires aux travaux,

Considérant que les travaux n'auront pas lieu,

Considérant qu'il convient d'abroger l'arrêté n° 2023/850T du 4 septembre 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre de travaux, au 4, rue du 8 mai 1945, à Poissy, du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'arrêté n° 2023/850T du 4 septembre 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre de travaux, au 4, rue du 8 mai 1945, à Poissy, du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023, est abrogé.

Article 2 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 6 septembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**